

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 octobre 2021 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

Cette séance ordinaire a été tenue à huis-clos par vidéo-conférence, le tout en conformité avec l'Arrêté ministériel 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid -19.

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint - Gestion du territoire
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur

ABSENCES :

Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élu(e)s débute à 19 h 01 et se termine à 19 h 54.

CA21 16 0311

ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 4 OCTOBRE 2021, À 19 H

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2021, à 19 h, tel que proposé.

Ajout des points suivant sous « Affaires nouvelles » :

« 65.01 Motion de la conseillère Fanny Magini : mesures de sécurisation pour la ruelle au Sud de Ducharme, entre les avenues Davaar et Rockland;

65.02 Motion du maire Philippe Tomlinson : Confirmation de la liste de dos d'ânes pour l'automne 2021;

65.03 Dépôt des recommandations du comité de stationnement pour Outremont - Septembre 2021. »

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 56 ET SE TERMINE 20 H 18.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Jean Fréchette	N'ayant eu aucune réponse à ma dernière question, je la répète ci-après: Puisqu'il semble impossible de bannir les souffleurs à feuilles et même d'en limiter l'utilisation pour de multiples raisons (la dernière étant juridique ??) serait-il possible au moins qu'on applique le règlement AO-269 soit que leur niveau de bruit ne dépasse pas 65 dBA: la sécurité publique à tous les outils pour effectuer la mesure sur un des engins que possède la ville. Même si ces appareils ont ou pas l'autocollant du manufacturier, de nombreuses publications prouvent que ce niveau est dépassé. Si c'est le cas, personne ne pourra contester que leur utilisation doit être prohibé ? Merci
Sébastien Lemieux	Bonjour L'avenue mc eachran est une rue majeure à outremont pour la circulation nord-sud. Il y a un problème aux heures de debut et de fin des classes du collège stanislas. Elle est devenue une zone débarcadiaire. Les parents stationnent souvent en empiétant sur la rue. La densité des gens à ces heures rend la voie publique impraticable. Un exemple concret qui témoigne du non sens d'utilisation de cette artère à des fins de débarcadiaire est le suivant: un camion de pompier n'arrivait pas à avancer. J'ai la vidéo si vous désirez. C'est inadéquat pour la securité publique. Merci Sébastien Lemieux
Marc Poulin	Aujourd'hui a lieu la dernière séance de conseil de votre administration. Bien que cela fasse près de 20 mois qu'ait eu lieu la consultation publique sur la circulation et le stationnement et bien que vous ayez promis à de nombreuses reprises votre réponse au rapport qui en a résulté, votre administration est toujours muette. Votre comportement constitue une insulte auprès des 2000 citoyens qui ont exigé cette consultation ainsi qu'aux nombreux intervenants à la consultation. Votre êtes tout aussi méprisant envers les citoyens, pourtant triés sur le volet par vous-même, qui ont consacré du temps à votre consultation bidon d'il y a un an et pour laquelle vous n'avez toujours pas

	déposé les minutes malgré vos multiples promesses. A défaut d'avoir une position de Tomlinson l'élu, peut-on, ce soir, avoir la position de Tomlinson le candidat quant à cet enjeu ou allons-nous plutôt avoir droit à la même médecine qu'en 2017 où on a agi en catimini après l'élection. Démocratiquement vôtre.
Micheline Maranda	Nous apprenons ce soir que l'arrondissement renonce à rénover près de 50% de ses courts de tennis et ce malgré les nombreuses annonces faites par votre administration à ce sujet. Passons sous silence que par votre incurie administrative les citoyens aient été privés tout l'été des tennis du parc Joyce et ce pour une rénovation qui n'a pas encore eu lieu. Consacrons-nous plutôt sur la raison évoquée pour faire la job à moitié, soit la capacité financière de l'arrondissement. Alors que votre administration n'a pas hésité à gaspiller 500 000\$ pour une placette de 2 000 pieds carrés ou à dépenser de façon exagérée pour faire de nos chalets de parc des Lamborghini ou des Ferrari, les usagers des tennis du secteur Est, le plus peuplé, seront ignorés. Comment pouvez-vous justifier gaspiller notre argent dans des projets mégalomanes alors que vous n'avez pas l'argent pour l'entretien essentiel de nos infrastructures?
Ginette Côté	Vous votez ce soir 2.8M\$ pour la réfection des tennis Joyce et Garneau. De cette somme plus de 850 000\$ vont venir du PDI de l'arrondissement. Pourtant dans le budget déposé il n'y a pas d'argent de prévu à ce chapitre. Pire encore, Le parc St-Viateur ne verra pas ses tennis rénovés. On peut s'attendre à des dépenses d'environ 1,5 M\$ pour se faire et là encore ces dépenses ne figurent pas au PDI. Vous ne pouvez prétendre ne pas connaître l'étendu du dossier car vous avez dépensé pour près de 300 000\$ en études diverses préalable à l'appel d'offre sur ce dossier. Doit-on en conclure que les tennis de St_Viateur ne seront pas rénovés avant 2030 puisqu'ils ne font pas parti du PDI? Qu'est-ce qui justifie que des dépenses aussi importantes ne fassent pas parti de votre planification? Comment votre administration a-t-elle pu annoncer la réfection de l'ensemble des tennis alors que vous n'aviez pas budgété les \$ suffisants pour le faire?
David DesBaillets	Moi et ma famille sommes très préoccupés par la réduction des GES à Outremont. Pouvez-vous nous expliqué comment la création du fonds de transition, financé à 100% par les vignettes de stationnement, va-nous aidé avec notre transition écologique?
Michele Pekovich	Plusieurs entrepreneurs d'entretien de pelouse travaillent avec des équipements qui ne suivent pas les règlements municipaux sur le bruit. Au printemps dernier, lors d'une réunion du conseil, vous avez mentionné avoir engagé une firme externe afin de conseiller la ville sur les meilleures pratiques pour ce genre de nuisance. Avez-vous obtenu des recommandations? Allez-vous les implanter? Pour lutter contre les nuisances sonores, la municipalité de Westmount permet l'utilisation de souffleuses à feuilles exclusivement pendant le mois d'avril et les mois d'octobre et novembre. Si Projet Montréal est encore réélu avec une autre majorité, allez-vous vous engager à être proactif sur ce sujet en implantant des mesures concrètes?
Juan carlos sanchez	Bonjour, Le bruit est devenu une vrai nuisance dans notre arrondissement. Est ce que le conseil a l'intention de revoir le règlement sur le bruit AO-21 (comme d'autres villes l'ont déjà fait - Westmount) afin d'inclure l'utilisation des souffleuses, le niveau de bruit de nuit (max. 35 dBA) et amendes ? peut être aussi faire une consultation publique ? Cordialement, Carlos

CA21 16 0312

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021, À 19 H

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 septembre 2021, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau,

Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA21 16 0313

PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYENS - POINT 47.01 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 654, BOULEVARD DOLLARD

Aucune intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA21 16 0314

PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYENS - POINT 47.02 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1332, BOULEVARD DU MONT-ROYAL

Aucune intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA21 16 0315

ADDENDA - PROLONGER LE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ ACCORDÉ À SERVICE DE PLACEMENT HORIZON-TRAVAIL POUR LES SERVICES DE GESTION D'UNE BRIGADE DE PROPRIÉTÉ SUR LA PARTIE PIÉTONNIÉE DE L'AVENUE BERNARD POUR UNE PÉRIODE ADDITIONNELLE DE DEUX SEMAINES, ET CE, AUX MÊMES CONDITIONS / AUTORISER À CETTE FIN UNE DÉPENSE DE 6 240 \$, TAXES INCLUSES / DÉPENSE PROVENANT DE LA SUBVENTION SOUTIEN PIÉTONNISATION 2021

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021, le conseil a autorisé l'octroi d'un contrat de 85 610,89 \$ à l'organisme Services de placement Horizon-Travail pour les services de gestion d'une brigade de propriété sur la partie piétonnée de l'avenue Bernard pour une durée de 22 semaines;

ATTENDU QUE lors de la séance du 7 juin 2021, le conseil a approuvé le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Services de placement Horizon-Travail établissant les modalités et conditions de ce contrat et a autorisé le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention;

ATTENDU QUE les articles 4 et 8.1 de la convention de la convention doivent être modifiés suivant la prolongation la prolongation de deux semaines accordés, en gré à gré, à l'organisme Services de placement Horizon-Travail pour les services de gestion d'une brigade de propriété sur la partie piétonnée de l'avenue Bernard;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda 1215069011;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

DE PROLONGER le contrat de gré à gré accordé à Service de placement Horizon-Travail pour les services de gestion d'une brigade de propriété sur la partie piétonnée de l'avenue Bernard pour une période additionnelle de deux semaines, et ce, suivant les termes et conditions prévus au contrat initial;

D'AUTORISER à cette fin une dépense additionnelle de 6 240 \$, toutes taxes incluses, provenant d'une subvention Soutien piétonnisation 2021;

DE MODIFIER les articles 4 et 8.1 de la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Services de placement Horizon-Travail, établissant les modalités et les termes de cette entente;

D'APPROUVER le projet de convention addenda rédigé à cette fin;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention addenda, pour au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1215069011

CA21 16 0316

ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 124 864 \$ À CASTELIERS POUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'OFFRE DE SERVICE DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2024 / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CETTE FIN / AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LADITE CONVENTION / DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1218477004;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ACCORDER une contribution financière d'une somme maximale de 124 864 \$ toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Casteliers dans le cadre de la réalisation de leur programmation d'offre de service du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024:

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Casteliers, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER le maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention, pour et au nom de l'arrondissement:

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.02 1218477004

CA21 16 0317

ACCORDER UN CONTRAT À LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE TENNIS DES PARCS F.X.-GARNEAU ET JOYCE À L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UN MONTANT TOTAL DE 2 850 782,13 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC OUT-TRV15-21 - 4 SOUMISSIONNAIRES - DÉPENSE PROVENANT DU PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) LOCAL ET DU PROGRAMME DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS (SGPMRS)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1219293002;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 2 850 782,13 \$, taxes incluses, à Les Entreprises de construction Ventec inc. pour des travaux de réaménagement des terrains de tennis des parcs F.X.-Garneau et Joyce à Outremont;

D'ACCORDER un contrat d'un montant de 2 850 782,13 \$, taxes incluses, à Les Entreprises de construction Ventec inc. pour des travaux de réaménagement des terrains de tennis des parcs F.X.-Garneau et Joyce à Outremont suite à l'appel d'offres public OUT-TRV15-21 (4 soumissionnaires conformes);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 65,6 % par le Programme des installations sportives extérieures du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), pour un montant de 1 868 938,06 \$ et à 34,4 % par l'arrondissement pour un montant de 981 844,07 \$.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1219293002

CA21 16 0318

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'AOÛT 2021

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois d'août 2021.

30.01 1218747028

CA21 16 0319

DÉPÔT DE LA LISTE DES BONS DE COMMANDE ET DES PAIEMENTS SANS BON DE COMMANDE POUR LE MOIS D'AOÛT 2021

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'août 2021.

30.02 1218747029

CA21 16 0320

DÉPÔT DE LA LISTE DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'AOÛT 2021.

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'août 2021.

30.03 1218747030

CA21 16 0321

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LE MOIS D'AOÛT 2021

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois d'août 2021.

30.04 1218747031

CA21 16 0322

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS ET REFUSÉS DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2021 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT TEL QU'EXIGÉ PAR L'ARTICLE 3.6.2 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176)

DÉPÔT du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 31 août 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*.

30.05 1218953009

CA21 16 0323

DÉPÔT DE LA PROJECTION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2021 AINSI QUE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 31 AOÛT 2021, COMPARATIVEMENT À LA MÊME PÉRIODE L'AN DERNIER

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2021 en date du 31 août 2021 et de l'état des revenus et des dépenses réelles au 31 août 2021 comparé avec ceux du 31 août 2020.

30.06 1213711009

CA21 16 0324

AFFECTER UN MONTANT TOTAL MAXIMAL DE 15 000 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA RÉALISATION D'UNE ANALYSE DES PARCOURS POUR FINS D'ENTRETIEN DE LA CHAUSSÉE SUR L'ENSEMBLE DES RUES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT / AUTORISER LA DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT À APPROUVER TOUTE DÉPENSE ET À OCTROYER TOUT CONTRAT LIÉS À CE PROJET / DÉPENSE PROVENANT DU FOND DE STATIONNEMENT

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1215069023;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'AFFECTER un montant total maximal de 15 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à même le fond de stationnement en vue de la réalisation d'une analyse des parcours pour fins d'entretien de la chaussée sur l'ensemble des rues de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tous contrats liés à ce projet.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

30.07 1215069023

CA21 16 0325

ADDENDA - MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2021, ADOPTÉ LE 7 DÉCEMBRE 2020 ET DÉPLACEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021 AU 29 NOVEMBRE 2021

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda 1206695033;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE MODIFIER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement adopté le 7 décembre 2020, séances qui ont lieu dans la salle du conseil au 530, avenue Davaar, à Outremont, dès que les règles de la santé publique permettront un retour en salle sécuritaire pour la tenue des séances;

DE DÉPLACER la séance ordinaire qui devait se tenir le lundi 22 novembre 2021 au lundi suivant, soit, le 29 novembre 2021.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1206695033

CA21 16 0326

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES (AO-460) VISANT À ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (AO-530)

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à assurer la concordance du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)* avec le *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* en remplaçant le numéro du règlement abrogé 1189 par le numéro du nouveau règlement AO-530.

40.01.1 1217776009

CA21 16 0327

ADOPTER UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES (AO-460) VISANT À ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (AO-530)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 octobre 2021 et que des copies ont été transmises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE considérant la tenue du conseil à huis clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement au bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217776009.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*;

DE DONNER un avis de motion pour le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*;

D'ADOPTER un premier projet du *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*. L'objet de ce règlement vise à assurer la concordance du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)* avec le *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* en remplaçant le numéro du règlement abrogé 1189 par le numéro du nouveau règlement AO-530.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01.2 1217776009

CA21 16 0328

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DU SENS DE CIRCULATION SUR LA PARTIE DE L'AVENUE ANTONINE-MAILLET COMPRISE ENTRE LES AVENUES VAN HORNE ET DUCHARME PRÉVU À L'ANNEXE «C» DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier le sens de circulation de la partie de l'avenue Antonine-Maillet comprise entre les avenues Van Horne et Ducharme prévu à l'annexe «C» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ainsi qu'à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté ouest de l'avenue Antonine-Maillet prévues à l'annexe « H » du dudit règlement.

40.02.1 1215069022

CA21 16 0329

ADOPTER UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DU SENS DE CIRCULATION SUR LA PARTIE DE L'AVENUE ANTONINE-MAILLET COMPRISE ENTRE LES AVENUES VAN HORNE ET DUCHARME PRÉVU À L'ANNEXE «C» DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 octobre 2021 et que des copies ont été transmises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069022;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

D'ADOPTER un premier projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier le sens de circulation de la partie de l'avenue Antonine-Maillet comprise entre les avenues Van Horne et Ducharme prévu à l'annexe «C» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ainsi qu'à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté ouest de l'avenue Antonine-Maillet prévues à l'annexe « H » du dudit règlement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau,
Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02.1 1215069022

CA21 16 0330

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - DÉPLACEMENT DE L'ARRÊT OBLIGATOIRE EXISTANT SUR L'AVENUE OUTREMONT À L'INTERSECTION DE LA PLACE ELMWOOD VERS LE SUD À L'INTERSECTION DE L'AVENUE ELMWOOD

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 septembre 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 13 septembre 2021 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069019;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER, sans changement, le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à déplacer l'arrêt obligatoire existant sur l'avenue Outremont à l'intersection de la place Elmwood vers le sud à l'intersection de l'avenue Elmwood.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau,
Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1215069019

CA21 16 0331

ÉDICTER, EN VERTU DU *RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VOIE PUBLIQUE POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX (AO-204)* ET EN VERTU DU *RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AO-48)*, UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU PARC BEAUBIEN AINSI QUE LA FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE DE L'AVENUE STUART, ENTRE L'AVENUE BERNARD ET LE CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE ET DE L'AVENUE SAINT-VIATEUR, ENTRE LES AVENUES STUART ET WISEMAN, POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « CROSS-COUNTRY » ORGANISÉ PAR LE COLLÈGE STANISLAS ET DESTINÉ AUX ÉLÈVES DU SECONDAIRE QUI AURA LIEU LE JEUDI 21 OCTOBRE 2021 ENTRE 11 H ET 15 H 15

ATTENDU les motifs indiqués au dossier décisionnel 1216737018;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER, en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* et de l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)*, une ordonnance autorisant l'occupation du parc Beaubien ainsi que la fermeture de la circulation automobile de l'avenue Stuart, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et de l'avenue Saint-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman, pour la tenue de l'événement « Cross-country » organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du secondaire qui aura lieu le jeudi 21 octobre 2021, de 11 h à 15 h 15.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1216737018

CA21 16 0332

ÉDICTER, EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU *RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AO-48)*, UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PARC PRATT POUR LA TENUE DE LA 9^E ÉDITION DE L'ÉVÉNEMENT « LA PARADE DES CITROUILLES » ORGANISÉ PAR L'ORGANISME OUTREMONT EN FAMILLE ET QUI AURA LIEU AU PARC PRATT LE LUNDI, 1^{ER} NOVEMBRE 2021, DE 16 H À 21 H

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737019;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER, en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*, une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Pratt pour la tenue de la 9^e édition de l'événement « La Parade des citrouilles » organisé par l'organisme Outremont en famille et qui aura lieu le lundi, 1^{er} novembre 2021, de 16 h à 21 h.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1216737019

CA21 16 0333

ÉDICTER, EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU *RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AO-48)* ET DE L'ARTICLE 9.1 DU *RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX (AO-204)*, UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE DES PARCS BEAUBIEN ET OUTREMONT ET DE L'ÎLOT ST-VIATEUR, POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « LE CORTÈGE COSMIQUE DE L'ADIEU » ORGANISÉ PAR LE TRUNK COLLECTIF DANS LE CADRE DU FESTIVAL PHÉNOMENA LE DIMANCHE 10 OCTOBRE 2021 DE 14 H À 16 H OU, EN CAS DE PLUIE, LE LUNDI 11 OCTOBRE 2021 DE 14 H À 16 H EN DÉROGEANT À L'ARTICLE 9 DU *RÈGLEMENT AO-204*

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737020;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER, en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*, une ordonnance autorisant l'occupation temporaire des parcs Beaubien et Outremont et de l'îlot Saint-Viateur, le 10 octobre 2021 de 14 h à 16 h ou, en cas de pluie, le 11 octobre 2021 de 14 h à 16 h, pour la tenue de l'événement « Le cosmique cortège de l'adieu » organisé par le Trunk Collectif dans le cadre du Festival Phénomena;

D'AUTORISER, en vertu de l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)*, une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de cet événement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1216737020

CA21 16 0334

ÉDICTER, EN VERTU DES ARTICLES 17.1 ET 17.2 DU *RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT (1171)* ET DU *RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VOIE PUBLIQUE POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX (AO-204)*, UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION DE L'AVENUE DE L'ÉPÉE, ENTRE L'AVENUE FAIRMOUNT ET LE 262, AVENUE DE L'ÉPÉE, DANS LE CADRE DU PROJET RUE-ÉCOLE « CHANGER LES RÈGLES DU JEU » SUPERVISÉ PAR L'ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET LE CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL, DE 4 À 6 REPRISES AU COURS DE LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE 5 OCTOBRE ET LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2021, POUR UNE PÉRIODE DE 15 À 90 MINUTES, AUX HORAIRES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART DES ENFANTS

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737021;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER, en vertu des articles 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*, une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation de l'avenue De L'Épée, entre l'avenue Fairmount et le 262, avenue de L'Épée, de 4 à 6 reprises au cours de la période comprise entre le 5 octobre et le 1^{er} décembre 2021, pour une période de 15 à 90 minutes, aux horaires d'arrivée et de départ des enfants dans le cadre du projet rue-école « Changer les Règles du Jeu » supervisé par l'École de santé publique de l'Université de Montréal et le Centre d'écologie urbaine de Montréal.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1216737021

CA21 16 0335

ACCORDER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 654, BOULEVARD DOLLARD AFIN D'AUTORISER UNE MARGE DE REcul DE 4,26 M AU LIEU DU MINIMUM DE 6 M, UNE MARGE LATÉRAL GAUCHE DE 0,009 M ET DE 0,004 M AU LIEU DU MINIMUM DE 1,987 M, ET CE, MALGRÉ L'ARTICLE 7.14 (DÉLIMITATIONS DES MARGES DE REcul), L'ARTICLE 7.1 (DÉLIMITATIONS DES MARGES) AINSI QUE LA GRILLE DES USAGES RA-24 (MARGE LATÉRALE) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) / DÉPOSER LE RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE RELATIF À L'IMMEUBLE PORTANT LE NUMÉRO 654, BOULEVARD DOLLARD

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à sa séance du 14 septembre 2021, la demande de dérogation mineure à l'article 7.14, 7.1 et à la grille RA-24 du *Règlement de zonage 1177*;

ATTENDU QU'UN avis public a été publié le 16 septembre 2021 relativement à la demande de dérogation mineure dans le site web de l'arrondissement afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'AU terme de la consultation écrite d'une durée de 15 jours, aucune opposition n'a été reçue;

ATTENDU QUE les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358030.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE DÉPOSER le rapport de consultation écrite tenue du 16 au 30 septembre 2021 inclusivement concernant la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 654, boulevard Dollard;

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure visant à autoriser une marge de recul de 4,26 m au lieu de 6 m et une marge latérale gauche de 0,09 m et de 0,04 m alors que la norme minimale prescrite est de 1,981 m OU de 0 m, et ce, malgré ce que prévoit les articles 7.1 et 7.14 ainsi que la grille RA-24 du *Règlement de zonage (1177)*.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1218358030

CA21 16 0336

ACCORDER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1332, BOULEVARD DU MONT-ROYAL AFIN D'AUTORISER UNE MARGE LATÉRALE DE 2,24 M AU LIEU DU MINIMUM DE 2,43 M, ET CE, MALGRÉ L'ARTICLE 7.1 (DÉLIMITATION DES MARGES) AINSI QUE LA GRILLE DES USAGES RA-8 (MARGE LATÉRALE) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) / DÉPOSER LE RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE RELATIF À L'IMMEUBLE PORTANT LE NUMÉRO 1332, BOULEVARD DU MONT-ROYAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à sa séance du 14 septembre 2021, la demande de dérogation mineure à l'article 7.1 et à la grille RA-8 du *Règlement de zonage 1177*;

ATTENDU QU'UN avis public a été publié le 16 septembre 2021 relativement à la demande de dérogation mineure dans le site web de l'arrondissement afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'AU terme de la consultation écrite d'une durée de 15 jours, aucune opposition n'a été reçue;

ATTENDU QUE les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358029.

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

DE DÉPOSER le rapport de consultation écrite tenue du 16 au 30 septembre 2021 inclusivement concernant la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1332, boulevard du Mont-Royal;

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure visant à autoriser une marge latérale droite existante de 2,24 m alors que la norme minimale prescrite est de 2,43 m, et ce, malgré ce que prévoit l'article 7.1 ainsi que la grille RA-8 du *Règlement de zonage (1177)*.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1218358029

CA21 16 0337

ADOPTER, EN VERTU DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (AO-530), UNE RÉSOLUTION VISANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1155, AVENUE MARIE-STÉPHANE - LOT 6 115 317 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à sa séance spéciale du 16 septembre 2020, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la construction d'un bâtiment multifamilial;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217596005.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* :

Avec les réserves suivantes :

- Afin d'augmenter la perméabilité de ce grand îlot, un sentier piéton doit être aménagé dans la cour latérale longeant le talus ferroviaire, connecté au sentier prévu dans le projet en construction au 1150, avenue Thérèse-Lavoie-Roux. Ce cheminement piéton doit être formalisé et balisé par un traitement au sol tel que la poussière de pierre stabilisée;
- Afin d'augmenter la visibilité à la sortie de l'allée d'accès véhiculaire, l'espace prévu en cour avant pour les bacs de recyclage, poubelles et compostage doit être retiré. Au même endroit, la plantation d'arbustes doit être réduite;
- Considérant que la cour intérieure n'est pas aménagée sur une dalle de stationnement, celle-ci doit inclure la plantation d'au moins un arbre feuillu à grand déploiement;
- Un plan préparé par un architecte de paysage, incluant un plan de plantation, doit être déposé avant l'émission du permis de construction;
- Une étude démontrant la viabilité des aménagements à proximité des activités ferroviaires doit être déposée avant l'émission du permis de construction.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1217596005

CA21 16 0338

ADOPTER, EN VERTU DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (AO-530), UNE RÉOLUTION VISANT LES IMMEUBLES SITUÉS AU 711, AVENUE HARTLAND, 749, AVENUE STUART, 79 AVENUE DUCHASTEL, 1465, AVENUE BERNARD, 1108, AVENUE LAURIER ET 485, AVENUE OUTREMONT

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 14 septembre 2021, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu des Règlements AO-530;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358031.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

711, avenue Hartland :

Avec la suggestion suivante :

- Afin de mieux intégrer le garde-corps de verre du rez-de-chaussée au mur arrière, aligner la structure des garde-corps en verre avec les colonnes du balcon au deuxième étage ou utiliser des ancrages sans montants verticaux conformément à la réglementation.

749, avenue Stuart :

Sans réserve.

79, avenue Duchastel :

Avec la réserve suivante :

- La nouvelle porte de garage devra être en bois avec une couleur semblable à celle des nouvelles fenêtres.

Nonobstant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le conseil d'arrondissement approuve la présente demande avec la suggestion suivante :

Si la porte de garage n'est pas remplacée, peindre cette dernière de la même couleur que les cadres des nouvelles fenêtres.

1465, avenue Bernard :

Sans réserve.

Nonobstant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le conseil d'arrondissement approuve la présente demande avec la suggestion suivante :

Considérant que la vigne est un élément distinctif de ce bâtiment, dans le cadre des travaux de remplacement des fenêtres, préserver la majorité de la végétation en place.

1108, avenue Laurier :

Avec la réserve suivante :

- Conserver la porte déjà en place ou la remplacer par une porte vitrée;

Ou

- Renoncer aux pellicules dans le vitrage.

Avec la suggestion suivante :

- Bonifier l'accessibilité universelle.

485, avenue Outremont :

Avec les réserves suivantes :

- Afin qu'elles s'harmonisent davantage avec les portes de l'entrée principale, les portes du balcon devront être en bois avec un caisson dans la portion pleine située sous le vitrage;
- Afin de respecter la composante d'origine, les garde-corps devront être du même modèle que ceux existants.

Avec les suggestions suivantes :

- Augmenter le couvert végétal;
- Utiliser un système de pavage perméable.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1218358031

CA21 16 0339

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURISATION TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2021

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 14 septembre 2021.

60.01 1215069024

CA21 16 0340

MOTION DE LA CONSEILLÈRE FANNY MAGINI: MESURES DE SÉCURISATION POUR LA RUELLE AU SUD DE DUCHARME, ENTRE LES AVENUES DAVAAR ET ROCKLAND

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des personnes est une priorité pour notre administration;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement d'Outremont répond positivement aux demandes citoyennes afin d'augmenter la sécurité sur son territoire depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces mesures se trouvent des barrières de ruelles qui empêchent le transit et des miroirs pour assurer une meilleure visibilité;

CONSIDÉRANT QUE de multiples demandes citoyennes pour ce type d'installation sont toujours en attente, dont la ruelle au Sud de Ducharme, entre Davaar et Rockland;

CONSIDÉRANT QUE les résidentes et résidents de la ruelle mentionnée aimerait que l'on installe, en plus d'une barrière de ruelle, un miroir sur poteau pour améliorer la visibilité, ainsi qu'un accès électrique sur un des poteaux d'électricité soit rendu accessible aux résidents;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

QU'UNE barrière de ruelle, un miroir sur poteau et un accès électrique soient tous installés dans la ruelle au sud du Ducharme, entre les avenues Davaar et Rockland, le plus rapidement possible, idéalement d'ici la fin de l'année en cours.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

CA21 16 0341

MOTION DU MAIRE PHILIPPE TOMLINSON: CONFIRMATION DE LA LISTE DE DOS D'ÂNES POUR L'AUTOMNE 2021

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des personnes est une priorité pour notre administration;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement d'Outremont répond positivement aux demandes citoyennes afin d'augmenter la sécurité sur son territoire depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE des dos d'ânes sont reconnus comme une mesure d'apaisement de la circulation efficace pour réduire la vitesse des véhicules motorisés (automobiles, SUV, camions, etc.);

CONSIDÉRANT QUE 84 dos d'ânes ont été installés au cours du dernier mandat;

CONSIDÉRANT QUE de multiples demandes citoyennes pour ce type d'installation sont toujours en attente;

CONSIDÉRANT QU'UNE motion d'élu portant sur la liste 2021 de dos d'ânes a été approuvée au conseil spécial du 14 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'UN contrat a été octroyé à la suite de l'appel d'offres OUT-TRV09-21 afin d'installer ces dos d'ânes dans l'arrondissement;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

QUE les dos d'ânes inscrits sur la liste élaborée par l'arrondissement soient installés dans leur entièreté d'ici la fin de l'année en cours. Cette liste inclut les installations sur les avenues locales ainsi que celles prévues sur les artères de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

65.02

CA21 16 0342

DÉPÔT DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE STATIONNEMENT POUR OUTREMONT - SEPTEMBRE 2021

Introduction

Le comité a été mis sur pied afin de réviser, s'il y a lieu, le règlement sur le stationnement en travaillant sur le rapport de la firme Convercité, déposé en juillet 2020. Ce comité s'est penché sur un premier volet, celui de prioriser les résidentes et les résidents. Un second volet pourra être entrepris dans les prochains mois pour trouver des moyens additionnels de lutter contre les changements climatiques et des mesures pour améliorer les alternatives à l'auto dans Outremont.

Préalablement aux rencontres, les documents suivants ont été transmis par courriel aux membres :

- La présentation du 21 janvier 2020 faite dans le cadre de la consultation en droit d'initiative;
- Le rapport révisé de Convercité;

- Le lien vers la page web des assemblées publiques de l'arrondissement;
- Le sommaire décisionnel de la création du Comité de stationnement;
- Le plan de stationnement avant et après la refonte.

Le comité s'est rencontré à quatre reprises pour discuter des différents enjeux de stationnement dans l'arrondissement Outremont. Chacune de ces rencontres ont porté sur un thème du projet de refonte du stationnement :

Rencontre 1

- Enlever le 2h à certains endroits;
- Introduire des zones de stationnement non tarifées dans certains endroits précis en tenant compte des problématiques de chaque secteur, des pôles importants de la vie communautaire, et d'une vision d'ensemble pour l'arrondissement.

Rencontre 2

- Nombre et durée des vignettes gratuites par résidence pour les visiteuses et visiteurs;
- Évaluer le prix de la vignette pour résidentEs, de la vignette mensuelle et de la vignette journalière.

Rencontre 3

- Prendre en compte les besoins particuliers des aînéEs et personnes à mobilité réduite;
- Évaluer les besoins spécifiques des groupes (CCI, églises, écoles, organismes, etc.).

Rencontre 4

- La gratuité la fin de semaine (2 h max non appliqué);
- La possibilité de transformer les stationnements hors rue (retrait des parcomètres et implantation des règles du maximum 2 h ou vignette).

Au total, le comité a mis de l'avant 22 recommandations pour analyse par l'arrondissement.

Contexte de pandémie

Les rencontres se sont tenues pendant le plus haut point de confinement de la pandémie. Les membres ont tous tenu à énoncer que celle-ci est un facteur non négligeable dans l'établissement des recommandations.

Au terme des rencontres, une recommandation principale a été établie : il est difficile de juger des données et du résultat de la refonte du stationnement pendant la pandémie à cause du confinement, du télétravail, de l'annulation des événements, de la fermeture des campus universitaires et du Centre communautaire intergénérationnel.

Dans cette situation particulière, le comité a tenu à faire les recommandations suivantes :

Recommandation 1 : Éviter de procéder à des changements réglementaires ou prendre des décisions à long terme en temps de pandémie. La situation ne permet pas d'avoir un portrait réel;

Recommandation 2 : Observer l'utilisation du stationnement sur rue après la pandémie COVID-19 avant d'effectuer des changements;

Recommandation 3 : Étudier la possibilité d'ajuster rapidement le nombre de vignettes gratuites par ménage après la période de pandémie COVID-19.

Malgré la situation, plusieurs discussions ont eu lieu et de nombreuses pistes de réflexion ont été apportées par le comité afin que l'arrondissement procède à des bonifications après la pandémie. Parmi ses pistes, notons ceux concernant la tarification, l'obtention des vignettes, les limites maximales et le besoin de différents groupes.

Tarification

Au niveau de la tarification des différentes vignettes, le comité a émis les recommandations suivantes :

Recommandation 4 : Envisager la modulation du prix des vignettes journalières et mensuelles par zone selon les générateurs de besoin de stationnements (CCI, avenues commerciales d'Outremont et des arrondissements voisins, stations de métro, campus universitaires);

Recommandation 5 : Considérer les véhicules électriques, hybrides et les véhicules à essence de petit calibre, comme une seule et même catégorie avec un prix unique;

Recommandation 6 : Augmenter le prix des vignettes pour les cylindrées à essence de gros calibre de façon significative;

Recommandation 7 : Évaluer la pertinence d'avoir une tarification différente pour la vignette annuelle pour les résidents qui ont accès à un stationnement privé;

Recommandation 8 : Maintenir la réduction de 50 % du coût des vignettes mensuelles ou annuelles pour les personnes à faible revenu;

Recommandation 9 : Mettre en vente une vignette journalière à moindre coût pour les participants aux événements autorisés par l'arrondissement ou permettre la levée de l'interdiction dans des zones restreintes lors d'événements d'envergure autorisés par l'arrondissement;

Recommandation 10 : Réduire le coût des vignettes pour les travailleuses et travailleurs d'Outremont ou augmenter le nombre de vignettes (2) au tarif résident auquel a droit le détenteur d'un certificat d'occupation;

Obtention des vignettes

Les façons d'obtenir les vignettes ont fait l'objet des recommandations suivantes :

Recommandation 11 : Revoir la façon d'obtenir les 50 vignettes gratuites pour les résidents plus précisément pour les aînés;

Recommandation 12 : Alléger le système pour se procurer des vignettes journalières gratuites ou payantes;

Limite maximale

Le comité a émis les recommandations suivantes pour les différentes limites de temps dans le plan de stationnement :

Recommandation 13 : Maintenir le 2h maximum aux abords des avenues commerciales;

Recommandation 14 : Maintenir la durée de 24 h des vignettes journalières gratuites pour visiteurs et des vignettes journalières payantes;

Recommandation 15 : Envisager la limite maximale de 4 h de gratuité aux abords des résidences pour aînés et des églises qui ne sont pas à proximité de zones commerciales;

Recommandation 16 : Obtenir l'accord des associations de commerçantes et commerçants pour étudier la possibilité de transformer certains espaces de stationnement hors rues avec parcomètre en zone maximum 2h ou vignettes;

Besoin des groupes

Les différents groupes représentés sur le comité ont tenu à émettre les recommandations suivantes :

Recommandation 17 : Répondre aux besoins spécifiques des établissements scolaires avec une action particulière;

Recommandation 18 : Faciliter le stationnement aux utilisateurs du CCI;

Recommandation 19 : Conclure des ententes avec le Centre de service scolaire Marguerite-Bourgeois (CSSMB) permettant d'occuper les stationnements des écoles le soir lors d'événements autorisés par l'arrondissement, tel que l'entente avec le Théâtre Outremont pour l'utilisation gratuite des stationnements du CEA Outremont et de l'école PGLO;

Recommandation 20 : Étudier la modulation des espaces de stationnement en créant des zones réservées aux détenteurs de vignettes, des zones avec un maximum 2 heures ou vignettes et des zones ouvertes à tous;

Autres

Lors de ses travaux, le comité a discuté de plusieurs autres points reliés au stationnement. Deux recommandations sont émises suite à ces discussions :

Recommandation 21 : Étudier la possibilité d'implantation d'un service de navette intra-arrondissement;

Recommandation 22 : Mettre davantage de mobilier urbain au CCI et ailleurs pour permettre de stationner les vélos avec remorque, les poussettes, les trottinettes, etc.

Membres du comité de stationnement

Éric St-Pierre (président)
Deborah Asseraf (représentante citoyenne)
François Bédard (représentant citoyen)
Émile Kutlu (représentant commerçant)
Inès Maurette (représentante communautaire)
Nicolas Saunier (représentant citoyen)
Ophélie Scott (représentante CSSMB)
Francine Unterberg (représentante de la Table des aînés) Nicolas Vézeau (représentant citoyen)
Zarina Sokaeva (représentante commerçante)

65.03

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H.

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2021.